



INFORMATIONS

Rappel horaires d'ouverture de la mairie :

Mardi de 18h30 à 20h

Vendredi de 17h30 à 19h30

La mairie sera exceptionnellement fermée au public

du 07 février au 19 février 2021, pour cause de travaux.

Notre secrétaire sera en télétravail, donc toujours joignable par mail
mairie.douains@wanadoo.fr

Et pour toute URGENCE vous pouvez appeler le 06.37.39.27.93.

80€ pour vous aider à payer votre facture



De quoi s'agit-il ?

Pour amortir la hausse de l'énergie en France, le Conseil départemental de L'Eure soutient les retraités et les travailleurs aux revenus modestes. Il propose une aide d'un montant maximum de 80 € par foyer sur présentation d'une facture d'énergie.

Pour en bénéficier, il faut :

- exercer une activité professionnelle ou être retraité **avec un revenu net mensuel compris entre 900 € et 1 300 €** (2 600 € pour un couple) ;
- être résident dans l'Eure.

Montant de l'aide et modalités de versement :

L'aide est de 80 euros maximum par foyer. Elle est versée directement à l'utilisateur par virement bancaire dans un délai d'un mois.

Comment l'obtenir ?

- faire une demande en ligne via le lien <https://vosaides.eure.fr/Extranet/extranet/login>
- fournir les pièces justificatives suivantes :
 - votre avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 ;
 - vos 3 derniers bulletins de salaires ou le dernier justificatif du versement de retraite;
 - une facture d'énergie de l'année 2021 (gaz, électricité, bois, fioul, granulés etc.....) si celle-ci est supérieure à 80 euros ou plusieurs factures ;
 - un relevé d'Identité Bancaire (RIB).

À l'issue de la demande, un courrier d'accord ou de rejet sera envoyé.

Si vous avez besoin d'aide pour faire cette demande, vous pouvez prendre rdv auprès du secrétariat au 02.32.52.73.40 ou par mail mairie.douains@wanadoo.fr, qui vous aidera dans la démarche.

LES DECHETS

Nous vous rappelons qu'il est interdit de mettre dans votre poubelle :

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spéciales.
- **Les déchets d'équipements électriques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil (en échange de l'achat d'un neuf). Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire mais il vaut mieux les déposer dans des points de collectes spécialisés.
- **Les huiles moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un spécialiste ou un distributeur.



NOUVEAU : Toutes vos démarches en ligne



Plus simple, plus rapide, plus accessible : le Guichet Numérique Unique de SNA est en ligne !

Des démarches en ligne, accessibles 7j/7, 24h/24 ! Seine Normandie Agglomération et ses 61 communes lancent leur Guichet Numérique Unique, destiné à faciliter toutes les démarches liées à la vie quotidienne ou citoyenne des habitants du territoire.

Un guichet numérique unique, plus simple et plus accessible :

Dès aujourd'hui, pour chaque démarche administrative – comme une inscription en centre de loisirs, une demande liée à un acte d'état civil ou une demande de raccordement à l'eau potable – les habitants du territoire ne seront plus obligés de se rendre à l'accueil de leur mairie ou au siège de SNA. Il existe désormais un téléservice en ligne, gratuit, simple et rapide : **le Guichet Numérique Unique**. Accessible 7j/7 et 24h/24 depuis tablette, ordinateur ou smartphone, il permet à chacun d'effectuer la quasi-totalité de ses démarches administratives en toute sécurité.

De même, le **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)** vous permettra de déposer en ligne des demandes de permis de construire, d'aménagement, de démolition ainsi que des déclarations préalables de travaux.

Depuis le Guichet Numérique Unique, vous accéderez également à de l'information réglementaire, bénéficiant d'un espace de stockage sûr et suivre le traitement de vos demandes en toute transparence, dans l'optique d'améliorer les relations entre l'administration et les usagers.

Pour se connecter c'est très simple :

Il suffit à chacun de se rendre sur le site www.sna27.fr, bouton « **Mes démarches** ». Vous pourrez ensuite créer votre espace personnel ou vous connectez directement avec vos identifiants France Connect.

Toutes ses démarches restent bien entendues possible en mairie.